

SEANCE DU 02 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 02 du mois d'AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 25/03/2019

Présents : René PANNIER, Jérôme GUERIN, Philippe BODIO, Carole LEGROS, Georges VIALON, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir à : Flore QUILLET-JACQUOT, ayant donné pouvoir à Delphine ZECCA et Raymond THOMAS, ayant donné pouvoir à Jérôme GUERIN.

Absente excusée : Catherine CHEVALIER

A été désigné Secrétaire de séance : Philippe BODIO

- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 février 2019**

Le procès-verbal de séance en date du 15 février 2019 est approuvé à la majorité.

- **Présentation des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation**

Décision n°01/2019 : Passation d'une commande pour le remplacement en urgence de la chaudière gaz de l'école maternelle auprès de l'entreprise Point Service. La dépense de la présente décision est de 9 188.84 € TTC.

Décision n°02/2019 : Passation d'une commande à Berger-Levrault d'un nouveau matériel informatique Office 365 et des progiciels de comptabilité, de ressources humaines, d'e.grc et d'e.cimetière. La dépense de la présente décision s'élève à 3 821.40 € HT.

Décision n°03/2019 : Passation d'une convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation d'une parcelle de 100 m² d'un terrain communal à usage de potager avec M. Cerou et Mme Hekimian. La recette annuelle de la présente décision sera de 50.00 € TTC.

1^{ère} partie : Budget COMMUNE

1.1. Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2018

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de MARINES et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2018 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

1.2. Approbation du Compte Administratif 2018

Il est exposé à l'assemblée par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 faisant l'objet du Compte Administratif 2018.

Conformément à la législation en vigueur, Jacques BEAUGRAND, maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif 2018, René PANNIER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de René PANNIER,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidence et du Compte de Gestion du Trésorier de 588 796.92 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2017	Opération de l'exercice 2018		Part affectée à l'inv. Exercice 2018	Intégration de résultats par opération d'ordre	Résultat de clôture 2018
		Mandats émis	Titres émis			
Fonctionnement	387 824.84	278 396.42	297 048.94	10 542.42	0.00	395 954.74
Investissement	201 742.42	34 864.59	25 964.35	0.00	0.00	192 842.18
TOTAUX	589 567.26	313 261.01	323 013.29	10 542.42	0.00	588 796.92

1.3. Affectation des résultats de fonctionnement 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE d'affecter le résultat arrêté comme suit :

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice	18 672.32
Résultats antérieurs	377 282.42
Résultat à affecter	395 954.74

En investissement :

Résultat de l'exercice	- 8 900.24
Résultats antérieurs	201 742.42
Besoin de financement	7 242.18
Solde des Restes à Réaliser	185 600.00

Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 242.18
Report en fonctionnement R 002	388 712.56

1.4. Vote des taux des 3 taxes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat de notification des taux d'imposition de l'année 2019 des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après étude et selon les nouvelles dispositions,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPLIQUE les taux des taxes pour :

- T.H. (Taxe d'Habitation) à 12.04 %
- T.F.B. (Taxe Foncière Bâti) à 9.46 %
- T.F.N.B. (Taxe Foncière Non Bâti) à 44.70 %

1.5. Vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la suppression du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et précise donc que la reprise des résultats du CCAS sont reportés au Budget Primitif 2019 de la commune puisque la commune reprend l'intégralité du fonctionnement du CCAS.

Sur présentation du projet de Budget Primitif 2019 de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOPTE par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats abondés de ceux du CCAS :

En section de fonctionnement pour un total de 611 080.60 € en dépenses et en recettes,

En section d'investissement pour un total de 207 630.43 € en dépenses et en recettes,

Soit pour un montant total du Budget Communal de 818 711.03 €.

ADOPTE le tableau des effectifs du personnel annexé au Budget Primitif 2019.

ADOPTE le montant des subventions annexé au Budget Primitif 2019 comme suit, sous réserve d'une demande écrite des associations :

Désignation Associations	Montant retenu au BP 2018
As Sport et Culturelle Cléry	1 200,00 €
As Mouvement Vie Libre	30,00 €
C.F.F.R.	1 500,00 €

VU la présidence de Monsieur Jérôme GUERIN au C.F.F.R., il n'a pas participé au vote de cette subvention.

2^{ème} partie : Budget ASSAINISSEMENT

1.6. Approbation du Compte de Gestion Assainissement du Trésorier 2018

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de MARINES et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2018 du budget Assainissement qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire du budget Assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier de MARINES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion de l'Assainissement du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de l'Assainissement du Maire pour le même exercice.

1.7. Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Assainissement

Il est exposé à l'assemblée par nature pour la section d'exploitation et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 faisant l'objet du Compte Administratif 2018 pour l'Assainissement.

Conformément à la législation en vigueur, Jacques BEAUGRAND, maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif 2018 - Budget Assainissement, René PANNIER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de René PANNIER,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidence et du Compte de Gestion du Trésorier de 157 058.87 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOPTE le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2017	Opération de l'exercice 2018		Part affectée à l'inv. Exercice 2018	Intégration de résultats par opération d'ordre	Résultat de clôture 2018
		Mandats émis	Titres émis			
Fonctionnement	90 634.25	26 533.30	27 413.34	15 145.02	0.00	76 369.27
Investissement	101 505.82	68 814.88	47 998.66	0.00	0.00	80 689.60
TOTAUX	192 140.07	95 348.18	75 412.00	15 145.02	0.00	157 058.87

1.8. Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE d'affecter le résultat arrêté comme suit :

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice	880.04
Résultats antérieurs	75 489.23
Résultat à affecter	76 369.27

En investissement :

Résultat de l'exercice	- 20 816.22
Résultats antérieurs	101 505.82
Besoin de financement	0.00
Solde des Restes à Réaliser	70 000.00

Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
Report en fonctionnement R 002	80 689.60

1.9. Vote du Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement

CONSIDERANT la présentation du projet du budget primitif 2019 pour l'Assainissement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOPTE par nature pour la section d'exploitation et d'investissement, le Budget Primitif de l'Assainissement de l'exercice 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation pour un total de 85 393.11 € en dépenses et en recettes,
 En section d'investissement pour un total de 98 604.01 € en dépenses et en recettes,
 Soit pour un montant total du Budget Assainissement de 183 997.12 €.

1.10. Révision de la participation communale pour les cartes de transport scolaire

CONSIDERANT le coût des abonnements pour les familles,

CONSIDERANT que la Commune peut renouveler son contrat de Tiers Payant Scolaire avec l'Agence Imagine'R pour gérer les abonnements avec prise en charge d'un montant fixe dont le choix n° 3,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de porter la participation de la Commune à hauteur de :

- 40 € pour la Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (C.S.B.)
- 75 € pour la carte Imagine'R pour 2 zones (4-5 zones) Collégiens et Lycéens.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Imagine'R Tiers Payant Scolaire n° 19171 pour l'année 2019-2020 avec prise en charge du montant fixe dont le choix n°3 est retenu,

PRECISE que tous les dossiers d'abonnement devront être impérativement validés par Monsieur le Maire avant leur dépôt auprès de Tim Bus et de l'Agence Imagine'R.

1.11. Demande d'affiliation volontaire de la commune d'Etampes (91) au CIG Grande Couronne

Monsieur le Maire indique avoir reçu une notification du CIG pour une demande d'affiliation volontaire de la commune d'Etampes. Il précise que cette affiliation est soumise à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTE la demande d'affiliation volontaire de la commune d'Etampes (91) au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

Questions diverses

Formulée par Monsieur le Maire

- AMODIAG : Monsieur le Maire indique avoir sollicité l'AMO pour une réunion de mise au point le mardi 2 avril 2019 à 11h30 en mairie. Une prochaine réunion de travail est prévue le vendredi 12 avril prochain à 9h30 en mairie avec l'AMO, l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Formulée par René PANNIER :

- Consignes à vélos (grande rue des Tavernes) : Le Parc Naturel Régional du Vexin (PNR) a pris en charge l'installation de consignes à vélos sur la grande rue des Tavernes en direction de Banthelu. A ce jour, aucune information concernant le mode de fonctionnement n'a été fournie à la mairie afin de permettre aux usagers de les utiliser. Ainsi, une demande va être envoyée au PNR afin de connaître les modalités de fonctionnement des consignes à vélos.

Formulée par Jérôme GUERIN :

- Fibre Optique : Retard quant à la mise en service de la Fibre Optique. Les réunions publiques sont donc décalées. Aucune date n'a été fixée à ce jour.

Formulée par Delphine ZECCA :

- Prêt d'un terrain communal à une association de Rugby : Une demande est formulée pour le prêt éventuel du terrain de sport pour 2 entraînements des jeunes par semaine par l'association de Rugby de Genainville et d'un local pour y entreposer le matériel. Sujet en cours de réflexion.

Information :

- Renouvellement du Conseil Intercommunal des Jeunes : Un renouvellement des membres du CIJ est prévu en 2019. Un appel aux candidatures des jeunes de 12 à 18 ans est lancé jusqu'au 30 avril
- Réunion d'organisation des Jeux Intervillages le mercredi 3 avril 2019 à 19h à AVERNES.

La séance est levée à 22h50.

Philippe BODIO
Secrétaire de Séance



Jacques BEAUGRAND
Maire de CLÉRY EN VEXIN

Affiché le :

9 AVR. 2019